Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212201370-20260708-26080707-DE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de MAËL-CARHAIX - 22340

Séance du mercredi 08 juillet 2026

Délibération n° 26.08.07.07

Le 08 juillet 2026, à vingt heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 1er juillet 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, **sous la présidence de Madame Rollande LE BORGNE, Maire.**

Présents : Raymond BARRÉ, Camille BERTRAND, Yann COLLOBERT, Valérie GLOU, John GREENLEES, Sabrina GUÉGUEN, Rollande LE BORGNE, Marija LE CORVELLEC, Alain LE COZ, Claude LE TERTRE Elise LORINQUER, Alain MARZIN, Rozenn MÉROT Jean-Pierre TROQUIER

Absent excusé : Solenn JOUAN-HENAFF

Secrétaire : Raymond BARRÉ

En exercice : 15	**Présents : 14**	**Pouvoir : 1**
Vote	Pour	15
	Contre	0
	Abstention	0

Objet : Participation RASED 2026. Approbation

Classification Actes : *Finances locales – 7. 6 : Contributions budgétaires*

Madame le Maire informe le conseil municipal de la transmission par la commune de Rostrenen du tableau de répartition budgétaire du RASED lequel s'élève pour 2026 à 1 500 €.

Elle précise que ce réseau, composé d'enseignants spécialisés et de psychologues, permet d'apporter une réponse adaptée aux élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation aux exigences scolaires.

La participation, titre de l'année 2026, est proportionnelle au nombre d'enfants scolarisés dans l'école publique de Mael-Carhaix et s'élève à 70.92 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **valide l'attribution et le versement de la participation au RASED pour un montant de 70.92 €.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,

MAIRIE de MAËL-CARHAIX (Côtes-d'Armor)

Le secrétaire de séance,

Barré